



CAIRANNE, LE

MAIRIE
DE
CAIRANNE
84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 07 JUILLET 2017 à 20.00 H, salle du Conseil Municipal. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés hormis M. Stéphane CHARANCON, excusé.

Tout d'abord, M. le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en respect de M. Patrice ARMAND décédé le mois dernier.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'installation de M. Christophe LECLERC, en remplacement de Mme. Brigitte ISART, qui n'a pas souhaité siéger au conseil (*candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer un élu dont le siège devient vacant*), il siègera en qualité de conseiller municipal, en remplacement de M. Patrice ARMAND.

Mme. Claudine MONIER est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION RHÔNE-AYGUES-OUVEZE :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que M. Patrice Armand était délégué au RAO et que suite à son décès il convient de nommer un nouveau délégué titulaire, selon les dispositions de l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales. M. Roger ROSSIN est élu délégué titulaire au RAO à l'unanimité (14 voix pour), étant entendu que les autres délégués (titulaires ou suppléants) ne changent pas.

II - DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE LA COMMUNE AU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS :

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué pour remplacer M. Patrice Armand et d'un délégué suppléant pour remplacer Mme Marie-Josée Richaud, selon les dispositions de l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales. M. Roland LIFFRAN est élu délégué titulaire à l'unanimité (14 voix pour), Mme. Evelyne Viléla est élue déléguée suppléante à (14 voix pour) au CCFF, les autres délégués ne changeant pas.

III - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE :

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué pour remplacer M. Patrice Armand et de nommer un nouveau délégué, selon les dispositions de l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales. M. Roland LIFFRAN est élu délégué titulaire à l'unanimité (14 voix pour) au SMDVF le suppléant ne changeant pas.

Monsieur le Maire, demande à M. Anthony RAMBAULT de venir présenter son projet professionnel. M. Rambault a pour projet d'ouvrir une brasserie artisanale bio sur la commune et dans le local de l'ancienne boucherie. M. Rambault se présente au Conseil, originaire du Poitou, marié deux enfants, diplômes IUT BIO à Tours et IUP en agronomie à Chambéry, en recherche d'un local depuis 2 ans pour ce projet. Il précise qu'une brasserie artisanale produit des bières de garde « bières dites vivantes » à différencier des bières « mortes » dans lesquelles on ajoute du CO₂. C'est la refermentation en bouteille qui assure la prise de mousse.

M. Rambault souhaite fabriquer de la bière à partir de malts et de houblons issus d'agriculture biologique. Le malt proviendra d'une malterie se fournissant dans la vallée du Rhône. Ces bières seront sous le label « agriculture biologique » - matières régionales ou nationales – refermentation en bouteilles, non filtrés.

Conditionnement : en bouteilles de 33 cl – bouteilles de 75 cl – fûts de 30 l

Commercialisation : consommateur local – les consommateurs de passage Cairanne étant situé sur une route passagère – restaurants locaux – Epicerie – Epicerie fines – superettes locales – magasins bio...

Cavistes - débit de bière à la tireuse lors de manifestations

Monsieur le Maire propose d'établir un bail pour lancer ce projet. Quelques aménagements seront nécessaires : salles de fermentation et de garde salle d'embouteillage, d'enfutage et de stockage – stockage de matières sèches – salle de brassage et de stockage et COMPTOIR DE VENTE.

Ce projet devrait être « ficelé » au début de l'automne.

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il a reçu un courrier de l'inspection académique lui annonçant l'ouverture d'une 6^{ème} classe pour la rentrée 2017/2018, 134 élèves au total et une classe de CM1/CM2 de 32 élèves (si la classe n'avait pas été ouverte).

Des travaux sont prévus dans les locaux, qui ont été libérés fin janvier, à l'étage du bâtiment scolaire ET dans la continuité de l'autre classe. Réaménagement des toilettes, du plancher, de l'issue de secours, construction d'un escalier côté Ouest, travaux électriques et de peinture sont à réaliser. Des acquisitions de matériels et de mobiliers scolaires sont prévus dans les décisions budgétaires.

Vu le départ en congés des agents, les travaux ne seront pas finis lors de la rentrée prochaine, c'est Monsieur Laurent BRUSSET qui s'est employé à trouver rapidement une société de location de bâtiments préfabriqués à usage unique de salle de classe (54 m²) avec rampe d'accès, dispositif de fermeture, alarme, détection sécurité incendie, blocs secours et toilettes. Cet ensemble modulaire sera livré pour deux mois, au moins. Le transport aller et retour, le déchargement puis le rechargement, par grue, et ensuite la restitution de tous ce matériel, ainsi que le 1^{er} mois de loyer s'élèvent à la somme de 8 755.83 € hors taxes sachant que le 1^{er} devis s'élevait à la somme de 10 819.34 €. Si par ailleurs le chantier durait plus longtemps, il ne resterait que le loyer mensuel à payer, soit 433.44 HT.

IV- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Virement de crédit Investissement

CHAP.	Compte	Opér.	NATURE	MONTANT
21	2183	10004	Acquisition matériel de bureau et matériel informatique	1 000.00
21	2152	10009	Acquisition panneaux signalisation	1 800.00
21	21316	173	Equipement du cimetière	1 000.00
21	2184	00011	Acquisition de mobilier	3 500.00
	2315	195	Restauration remparts	3 000.00
23	2313	210	Pose de fenêtres PVC	4 500.00
	TOTAL			14 800.00

Crédits à réduire

CHAP.	Compte	Opér.	NATURE	MONTANT
21	2188	205	Acquisition manuels scolaires	-3 000.00
23	2318	197	Restauration monument aux morts	-3 000.00
23	2315	137	Travaux sécurisation RD8	-8 800.00
	TOTAL			-14 800.00

Vote de crédits supplémentaires

CHAP.	Compte	Opér.	NATURE	MONTANT
040	2313	I	Création 6 ^{ème} . classe	10 000.00
023	023	F	Virement à la section investissement	10 000.00
	TOTAL			20 000.00
042	722	F	Travaux en régie	10 000.00
021	021	OFPI I	Virement section exploitation	10 000.00
	TOTAL			20 000.00

Virements de crédits

CHAP.	Compte	Opér.	NATURE	MONTANT
012	6413		Personnel non titulaire	10 000.00
	TOTAL			10 000.00
022	022		Dépenses imprévues	-10 000.00
	TOTAL			-10 000.00

Délibérations approuvées à l'unanimité.

V – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DOTATION DE L'ETAT DETR :

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il y a lieu de reprendre la délibération du 13 avril 2017, afin d'insérer le plan de financement pour le programme de « **rénovation thermique et transition énergétique** » - programme « **pose de fenêtres en PVC** », sachant que la dotation d'équipement des territoires ruraux est de 25 %, soit 5 802.28 € sur une dépense subventionnable hors taxes de 17 406.87 €. Adopté à l'unanimité.

VI – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

C'est Mme. Claudine MONIER qui présente les 2 dossiers de demande de subvention. Il y a lieu de se prononcer sur les demandes de subvention du karaté club Cairannais et des Vieux Boulons Voconces; Après discussion la subvention du karaté club est fixée à 400.00 € et celle des VBV est fixée à 250.00 € Adoptée à l'unanimité.

VII - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A UNE DEMENDE D'AUTORISATION DE PÂTURAGE EN FORÊTS :

Monsieur le Maire signale à ses collègues que nous avons reçu une demande d'autorisation de pâturage en forêt, cette demande émane de M. TRAMIER Jérôme qui réside à Courthézon et sollicite l'autorisation de faire pâturer son troupeau de 800 ovins sur environ 75ha de bois pour une période de 5 ans avec tacite reconduction de 3ans (convention pluriannuelle). Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

VIII – DELIBERATION RELATIVE AUX COUPES DE BOIS :

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil on avait discuté sur les modalités d'inscription pour les coupes de bois 2017 et que sur la délibération il nous manquait les références de la parcelle forestière concernée par l'affouage, soit la n° 4 adoptée à l'unanimité.

IX – DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE A LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL :

M. le Maire explique à ses collègues que suite à la réunion publique du 4 mai avec les riverains et la rencontre avec M. Chariglione, il y a lieu de reprendre la délibération prise le 28 mars 2017, en ce qui concerne la procédure de cession d'une partie du chemin rural sis sur la commune de Cairanne, en parallèle de la route départementale 69 (côté droit en allant sur Rasteau). Une enquête publique sera diligentée en septembre 2017.

Quant au déplacement du chemin rural traversant la propriété du GFA les Clapas d'une superficie de 692 m², il convient de constater la désaffectation de l'ancien chemin cédé par la Commune et de l'aliéner au GFA LES CLAPAS.

Pour ce qui concerne le nouveau tronçon, s'agissant d'un chemin existant, d'une superficie de 1 349.00 m², celui-ci fera l'objet d'une cession par le GFA LES CLAPAS au profit de la commune de Cairanne et sera incorporé dans le domaine privé. Décisions adoptées à l'unanimité

X – DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE AU FINANCEMENT PAR LA REGION PACA DE LA RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS :

Monsieur le Maire explique à son conseil qu'il y a lieu de modifier la délibération relative à la restauration des monuments aux morts. Dans un premier temps nous avons fait faire des devis par des artisans marbriers qui n'ont pas reçu l'aval du Conseil Régional. Sur leur conseil on a fait établir des devis par un spécialiste qui ont été validés par le Conseil Régional, ce dossier ayant tardé quelque peu, le conseil régional nous a conseillé de faire ces restaurations sur deux années. Cette année on commencera à restaurer « notre poilu » et en 2018 on restaurera le monument du cimetière. De ce fait les prix n'étant plus les mêmes la délibération établie le 9 décembre sera remplacée. Décision adoptée à l'unanimité.

XI – COMMUNICATION RELATIVE AUX RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que sur la Communauté de communes Vaison Ventoux 17 communes sur 18 passeront de nouveau aux quatre jours. Une garderie sera mise en place chaque mercredi pour les parents qui le souhaitent

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire signale que le conseil départemental a entériné l'attribution d'une subvention dans le cadre du produit des amendes de police d'un montant de 24 500.00 €, pour les travaux d'aménagement de trottoirs de la RD8.

GRDF nous a fait parvenir le compte rendu d'activité de la concession 2016, disponible en consultation pour les intéressés.

Monsieur le Maire signale que « la Fête des Vins » sera inaugurée en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

M. Laurent Brusset prend la parole car il souhaite s'exprimer sur le « CRU »

Historique :

C'est en 1967 que Cairanne obtient l'appellation « Côte du Rhône Village Cairanne ». Entre les années 88 / 99 les vigneronnes portent le projet, qui n'aboutira pas pour cause de politique. En 2008 le dossier est réouvert et une demande est formulée auprès de l'INAO.

Le 10 février 2016, le comité national de l'INAO, approuve le cahier des charges après 8 années de procédure.

En juillet 2016 le décret est au journal officiel avec un effet rétroactif sur le millésime 2015 blanc et rouge. Avant la délimitation, 1350 HA étaient en « Cairanne Village ». Après la délimitation, 1088 HA ont été classés en CRU, soit 80.60 %.

Les points forts du cahier des charges :

- Sulfites limités en quantité vin bio
- Récolte manuelle
- Désherbage total du vignoble interdit
- AOC avant-gardiste

Position de l'INAO actuelle :

22 vigneron ont rencontré le 27/06/2017 avec le Conseil d'Administration, et M. le Maire l'INAO représenté par G. FLUTET et E. ESTOUR. Leur seule volonté est de rédiger un nouveau texte avec la prise en compte des facteurs humains, plus une importante redéfinition de l'aire AOC.

Ressenti personnel sur l'INAO :

L' INAO joue sa carte maitresse avec le résultat sur le CRU CAIRANNE :

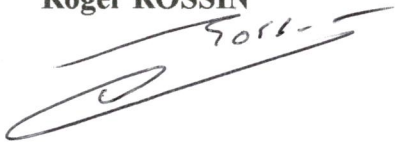
« si elle perd à nouveau le 1^{er} /07/2018 en Conseil d'état, la jurisprudence ne sera que plus forte et, à terme plus de nouvelle AOC », l'INAO n'aura plus lieu d'exister.

Volonté des vigneron à ce jour :

- Rencontrer les 8 vigneron

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22 H.00

**Le Maire,
Roger ROSSIN**



La Secrétaire,